



ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation académique à la formation

Le 28 juin 2021,

Mesdames, Messieurs,

Par ce courrier, nous vous annonçons que le plan académique de formation des personnels d'enseignement et d'éducation (PAF 2nd degré) est en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.ac-clermont.fr/personnels/formation/pole-enseignants-2nd-degre/>

Comme l'an dernier, afin de mieux coordonner vos impératifs professionnels pouvant survenir en cours d'année avec vos intentions de formations, **deux campagnes d'inscription** sont mises en place :

- la première du **28 juin au 15 septembre 2021** concerne les actions de formation qui auront lieu d'octobre 2021 à janvier 2022 ;
- la seconde de **fin novembre 2021 à début janvier 2022** pour les formations prévues de février à juin 2022. Celles-ci seront affichées dans l'offre de formation mais non ouvertes à l'inscription. L'ouverture de la seconde campagne fera l'objet d'une nouvelle communication.

Quelques actions de formation sont prévues sur des périodes de vacance des classes (congés scolaires d'automne, d'hiver ou de printemps). Suite au Décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019, elles donnent droit pour les personnels d'enseignement à une **allocation de formation**. Dans la fiche descriptive du module, cette information apparaît dans la rubrique «**Précisions importantes**»;

Nous avons souhaité ouvrir la campagne d'inscription avant la sortie scolaire pour vous permettre de consulter dès maintenant les formations proposées mais nous vous informons toutefois que l'offre est encore en cours de construction, et que certaines formations et/ou informations vont être complétées courant juillet.

Il est donc **recommandé de consulter plusieurs fois la publication**. Comme indiqué plus haut, la campagne sera close le **15 septembre 2021 après un rappel fin août**.

Nous attirons votre attention sur l'intérêt d'effectuer la consultation du PAF en **activant d'autres entrées que celle de votre discipline**. Certaines formations pluri disciplinaires, inter catégorielles et/ou transversales sont affichées dans la rubriques «**Priorité ou thématique**».

Procédure pour consulter le PAF et s'inscrire sur GAIA

Important : à l'affichage, pour être sûr de prendre connaissance de l'ensemble des offres de formation (dispositifs puis modules), utiliser la barre ascenseur ou la molette de votre souris pour dérouler la page dans sa totalité jusqu'à l'apparition de la flèche retour

Les inscriptions aux formations à candidature individuelle pour la première période sont ouvertes du 28 juin au 15 septembre 2021.

L'inscription se fait dans GAIA individuel (bouton d'accès en consultant la fiche descriptive du module).

Nous vous rappelons de suivre la procédure d'inscription jusqu'au bouton « ».

En cochant la case « *je souhaite recevoir un récapitulatif de mes candidatures* », vous obtiendrez par courriel une confirmation de vos inscriptions.

A l'issue de cette période, vos demandes seront validées, dans un premier temps par votre chef d'établissement, puis par les corps d'inspection en lien avec la DAFOR.

Début octobre, vous pourrez prendre connaissance des actions de formation pour lesquelles votre candidature a été retenue en consultant « suivi de formation » dans GAIA individuel.

L'équipe de la DAFOR reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous souhaite de très bonnes vacances.

Françoise Barachet
Déléguée académique à la formation (DAFOR)

